



Hôpitaux Civils
de Colmar

Communiqué de presse

L'hôpital de jour aigu de psychiatrie du Parc souffle sa première bougie.

Colmar, le 17 décembre 2024

L'équipe de l'Hôpital De Jour Aigu (HDJ A) de psychiatrie fête son premier anniversaire. Déjà une année de passée au 3^{ème} étage du Parc à accueillir les patients de 9h à 16h chaque jour de la semaine.

Ce service s'est construit comme une **alternative** à l'hospitalisation complète. Il permet ainsi de fluidifier le parcours de soins entre la ville et l'hôpital et de faciliter l'accès aux soins en optimisant le temps de prise en charge des patients. Cette unité permet également une prise en soins psychiatriques optimale tout en gardant une socialisation importante au sein de la Cité ; l'absence d'enfermement et l'inclusion dans la société est en effet une donnée très importante dans la philosophie du service.

Concrètement comment cela se passe ?

Les patients accueillis viennent principalement des urgences, du bâtiment 14, après consultation médicale ou après une fin d'hospitalisation dans les unités B et C du Parc.

La durée de prise en charge de ces patients est au maximum de trois semaines. Ces derniers peuvent venir librement dans l'unité une ou plusieurs demi-journées ou journées par semaine, en fonction de leurs contraintes personnelles.

Qui fait tourner ce service ?

L'équipe se compose de psychiatres hospitaliers, d'un interne, d'un médecin somatique, de quatre infirmières, d'une cadre de santé, d'une secrétaire, de deux agents de service hospitalier, d'une monitrice hôtelière, d'un psychologue, d'un ergothérapeute, d'un moniteur éducateur sportif et d'une assistante sociale.

La prise en soins à l'HDJ A se décompose ainsi de la manière suivante :

- Les **entretiens** avec le psychiatre, les infirmiers et le psychologue.
- Les activités **ergothérapeutiques**.
- L'activité **physique** adaptée.
- Les activités **infirmières**.
- Les démarches avec **l'assistante sociale**.

A la fin des trois semaines de suivi, les patients sont orientés vers un retour à domicile et/ou une prise en charge en hospitalisation de jour chronique. Un suivi est organisé avec un rendez-vous psychiatre et selon les besoins qui ont été mis en évidence durant l'hospitalisation.

Coordonnées :

Laura SCHMIT
Secrétaire général &
Responsable communication
laura.schmit@ch-colmar.fr
03 89 12 51 73

Hôpitaux Civils de Colmar

39 avenue de la Liberté
68024 COLMAR Cedex

www.ch-colmar.fr